

Procès-Verbal de la 83^{ème} Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010, Genève

Date : Jeudi 10 juin, 16h45
Lieu : Restaurant-Brasserie des Halles-de-l'Île, Genève

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et nomme 2 scrutateurs pour les votations à venir, Messieurs Laurent Pittet et Jean Lazega. 32 membres sont présents, la majorité absolu est donc de 17 voix.

Le Président constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais statutaires et qu'elle peut ainsi valablement délibérer. L'ensemble des rapports ont été soumis par avance aux membres via le site internet www.publiciteromande.ch. Aucune remarque quant à ses documents n'a été formulée.

1. Approbation du PV de la séance précédente (No 82)

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du comité / direction sur l'activité 2009

- Le rapport d'activité est présenté et commenté par le Président.

3. Rapport sur les comptes 2009

- Les comptes 2009 présentent un bénéfice net de CHF 2'760.—après attribution de CHF 20'000.—à la réserve générale pour un bilan de CHF 244'483. Les fonds propres augmenté de la réserve générale ont passé de CHF 22'760.—à CHF 104'018.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

- Les vérificateurs aux comptes, Messieurs Croisier et Eckert présentent leur rapport confirmant la parfaite tenue des comptes de l'association. Les vérificateurs aux comptes ont cependant relevé l'absence des pièces relatives aux débiteurs ayant procédé à un paiement via le système Aduno (inscription pour des manifestations). Ce point sera corrigé pour le prochain exercice.

5. Adoption des rapports 2-3-4 et décharge du au comité / direction

- Les rapports 2, 3 et 4 sont acceptés. La décharge est donnée au conseil, respectivement à la direction. Ces 2 décisions sont prises à l'unanimité, sous réserve des abstentions des membres de ces 2 organes.

6. Adoption du budget 2010/2011

- Le budget 2010 présente des comptes équilibrés avec un bénéfice prévu de CHF 500.--. L'association doit faire face à plusieurs augmentations de charges notamment (abonnements cominmag pour ses membres, cotisations commission loyauté, secrétariat / service juridique) et doit absorber la création du guide juridique qui sortira à l'automne 2010. Le budget est accepté à l'unanimité.
- Pour le budget 2011, le comité et la direction considèrent comme nécessaire de disposer d'un budget pour le début de l'exercice 2011 et demandent ainsi à l'assemblée générale de confier au comité la tâche de constituer et d'approuver en décembre 2010 un budget 2011 équilibré et tenant compte des objectifs stratégiques de l'association. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Adoption des nouveaux statuts, révision complète

- Les nouveaux statuts apportent plusieurs changements importants, notamment :
- Une nouvelle hiérarchie des objectifs statutaires
- La constitution d'une catégorie unique de membres
- La création d'un comité-directeur
- La nouvelle désignation du comité qui devient le conseil
- La raison sociale de l'association qui devient Publicité Romande

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

8. Approbation des cotisations

Tenant compte des modifications de statuts et de la création d'une catégorie unique de membre, la cotisation par membre est fixée pour l'exercice 2011 à CHF 390.— contre CHF 310.— pour les membres individuels et CHF 750.— pour les membres entreprises en 2010.

Chaque membre peut avoir plusieurs bénéficiaires des prestations Publicité Romande. Ces bénéficiaires doivent être déclarés auprès du secrétariat et seront récipiendaires des informations Publicité Romande, de cominmag et des autres prestations de l'association. Le prix pour un membre avec 2 bénéficiaires est de CHF 780.— contre CHF 750.— pour un membre entreprise en 2010.

Plusieurs questions sont posées notamment par les membres Maurice Charmillot et Jean-Marc Vellemann qui expriment leurs inquiétudes par rapport à cette augmentation de fait du montant de la cotisation pour un membre individuel. Le Président prend acte de ces remarques et explique l'importance d'avoir une catégorie unique de membre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Election du Conseil, du Comité-Directeur et des vérificateurs aux comptes

Tenant compte du changement de structure et de statuts de l'association, nous proposons de procéder à des élections complètes pour une période de 2 ans.

Membre du conseil : Besençon François, Président , Briner Raphael, Chassot Véronique, Chatenet Emmanuell, Chevallaz Frédéric, De Raemy Antoine, Démont François, Devanthéry Hervé, Duc Blaise, Engelmann René, Laburthe Matthieu, Liechti Jefferson, Markov Lambert Nedjalka, Meyer Philippe, Nicole Aline, Orville Patricia, Rimaz Claire-Lise, Routier Michel, Schoch Fabrice, Schwindt Jean-Paul, Thoenen François, Voyame Eric, Zamofing Frédéric, Zanello Patrick

Membre du Comité-Directeur : Besençon François, Miffon Claude, Repond Michel, Brandenberger Jean-Marc, Devanthéry Hervé, Curchod Alain

Les vérificateurs, élus pour 2 ans, verront leur mandat se terminer à la fin de l'exercice 2010.

10. Election du Président

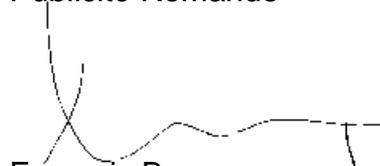
Michel Repond, membre de la direction, prend la parole pour demander de réélire François Besençon à la Présidence de l'association pour une période de 2 ans. L'élection est acceptée à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles

- Il est proposé de nommer membre d'honneur de notre association Alfred Haas, membre (très actif) du comité FRP, Fédération romande de publicité de 1975 à 1979 puis 1999 à 2009 et secrétaire générale de l'association de 1999 à 2009.
- Le PV de la présente AG sera disponible dès lundi 14.6.2010 sous www.publiciteromande.ch.

Fait à Lausanne, le 12 juin 2010

Publicité Romande



François Besençon
Président